

Prix Jean Trémolières

APPEL A CANDIDATURE – RÉGLEMENT DE PARTICIPATION

L'Institut Benjamin Delessert est une Association type loi 1901 créée en 1976 soutenu par l'interprofession sucrière. Sa vocation est de :

- Promouvoir la recherche scientifique et médicale dans le domaine de la nutrition
- Favoriser la diffusion des connaissances en nutrition.

Le Jury du Prix Jean Trémolières est constitué des Membres du Comité scientifique de l'Institut Benjamin Delessert :

Président :

- M. Claude FISCHLER (CNRS)

Membres :

- Pr Eric BRUCKERT (Pitié Salpêtrière)
- Pr Bénédicte GABORIT (APHM, Marseille)
- Dr Frédéric DADOUN (CH Luxembourg)
- Pr Christine POITOU-BERNERT (Pitié Salpêtrière)
- Mme Natalie RIGAL (Université Paris X Nanterre)
- Dr Dominique Adèle CASSUTO (Paris)

Le secrétariat est assuré par Chloé DESHAYES, Secrétaire générale de l'Institut Benjamin Delessert.

I – But du Prix

Le prix Jean Trémolières, destiné à de jeunes chercheurs, récompense **un ouvrage récent publié ou récompensé par l'Université (thèse de doctorat)** contribuant à la connaissance et la compréhension du rapport humain à l'alimentation (comportements individuels et collectifs, pratiques, représentations).

Dédié à la mémoire du grand nutritionniste Jean Trémolières, qui était passionné par les aspects historiques, sociaux et culturels de l'alimentation et de la nutrition, **le prix s'adresse prioritairement aux Sciences Humaines et Sociales (histoire, sociologie, démographie, anthropologie, psychologie, économie, sciences juridiques, géographie, philosophie etc)** mais les approches authentiquement interdisciplinaires auront la préférence.

II – Soumission des dossiers

- Le dossier de candidature doit comprendre un exemplaire du travail présenté et un bref curriculum vitae.
- La date limite de soumission des dossiers de candidature est fixée au 30 novembre 2019 (le cachet de la poste faisant foi).

Le dossier doit être envoyé à :

Chloé DESHAYES
Institut Benjamin Delessert
7, rue Copernic
75 116 Paris

ainsi qu'en version électronique à ibd@institut-b-delessert.asso.fr

III – Attribution des prix :

Le Lauréat du Prix Jean Trémolières est désigné après délibération du Jury.

Le montant du Prix est de 3 000 €. Le Lauréat recevra son prix et devra faire une courte présentation (en Français) de son travail lors de la Journée Annuelle Benjamin Delessert de l'année suivante.

Aucune réclamation ne pourra être faite par quiconque. Le Jury statuera sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats et sera souverain pour toute question concernant ce Prix.

La responsabilité de l'Institut Benjamin Delessert ne saurait être engagée, si pour une raison quelconque, indépendante de sa volonté, le Prix Jean Trémolières devait être modifié ou annulé, y compris après réception des dossiers.

Le fait de participer au Prix Jean Trémolières implique l'acceptation pure et simple, sans discussion, du présent règlement.

La Secrétaire Générale
Chloé DESHAYES